

[Les numéros](#)

[Transposition : la revue](#)

[Index par auteurs](#)

[Index par mots-clés](#)

[Contact](#)

La polyphonie linguistique

par [Marion Carel](#)

Très utilisé en linguistique moderne, le terme « polyphonie » renvoie à des phénomènes que l'on peut classer en deux familles : ceux qui concernent l'allusion, par un unique énoncé, à plusieurs contenus ; et ceux qui concernent la présence de plusieurs instances énonçantes à l'intérieur de l'énonciation. On trouvera un panorama de ces diverses approches dans Perrin et Colas-Blaise [1].

Dans la première de ces deux acceptions, la plus banale, le terme « polyphonie » renvoie au cas où un locuteur fait volontairement entendre plusieurs contenus, sans qu'il lui soit possible de nier les avoir évoqués : exprimés en même temps, ces contenus s'ajouteraient pour constituer le sens de l'énoncé. On peut distinguer ce que j'appellerai une « polyphonie sémantique », attachée au nom de Ducrot, et une « polyphonie intertextuelle », attachée à celui de Bakhtine. Un exemple de polyphonie sémantique est offert par la présupposition :

(1) *Pierre a cessé de dormir*

Le locuteur de (1) communique en effet à la fois que Pierre ne dort pas et que Pierre dormait auparavant. L'objet de sa prise de parole est le contenu [Pierre ne dort pas] (c'est lui qui est interrogé par la forme interrogative *est-ce que Pierre a cessé de dormir ?*) et à ce premier contenu s'ajoute un second, [Pierre dormait auparavant], que le locuteur accepte également même s'il n'est pas l'objet déclaré de sa prise de parole (ce second contenu n'est pas atteint par l'interrogation). Le premier contenu est qualifié de « posé », le second, de « présupposé » ; le locuteur fait entendre les deux.

On distinguera la présupposition des phénomènes de sous-entendu, qui, à ma connaissance, ne sont jamais qualifiés de polyphoniques. Il y a certes une parenté entre l'exemple précédent et le suivant :

(2) *quelques étudiants sont venus à la journée organisée par le centre*

Puisque, de même que le premier exemple fait entendre de manière implicite que Pierre dormait auparavant, de même ce deuxième exemple fait entendre de manière implicite que quelques étudiants ne sont pas venus. Mais le contenu [quelques

étudiants ne sont pas venus à la journée du centre] ne constitue pas pour autant un présupposé de (2) car il n'est pas clairement maintenu à l'interrogation – le locuteur de *est-ce que quelques étudiants sont venus ?* ne semble pas nécessairement le communiquer. Et surtout, alors que tout énoncé de la phrase *Pierre a cessé de dormir* communique le présupposé que Pierre dormait auparavant, par contre certains énoncés de *quelques étudiants sont venus* ne communiquent pas que quelques étudiants ne sont pas venus :

(3) *Quelques étudiants sont venus, peut-être même tous*

Un locuteur peut toujours nier avoir sous-entendu une proposition, ce qui n'est pas possible lorsque la proposition est présupposée.

L'évocation intertextuelle partage avec la présupposition le fait de ne pas être reniable :

(4) *Je crée donc je suis. Le premier acte de vie est un acte créateur.* (Romain Rolland, *Le voyage intérieur*)

Le locuteur de *je crée donc je suis* ne peut contester l'allusion au Cogito de Descartes, et en cela son discours ressemble à *Pierre a cessé de dormir*. On notera cependant qu'il ne prend pas position vis-à-vis du Cogito. Il y fait allusion mais sans l'affirmer, ni le rejeter, ni le remplacer, ni même le transformer : le locuteur ne cherche aucune vérité première, apte à servir de fondement à la philosophie ; il ne prend pas position vis-à-vis de Descartes. Il se contente de faire résonner la formule de Descartes dans sa propre parole, comme pour placer son discours à côté de celui de Descartes, comme pour ajouter son propre discours à une sorte de Discours total, constitué de toutes les paroles (philosophiques) déjà tenues. Alors que le locuteur de *Pierre a cessé de dormir* communique que Pierre dormait auparavant, le locuteur de *je crée donc je suis* ne communique pas à proprement parler le contenu [je pense donc je suis]. Je parlerai de polyphonie intertextuelle.

La polyphonie sémantique et la polyphonie intertextuelle partagent ainsi le fait d'être déclarées. Elles se distinguent par contre par la manière dont le contenu supplémentaire est évoqué et par la position du locuteur vis-à-vis de ce contenu. Lorsque la polyphonie est sémantique, l'allusion à plusieurs contenus est préfigurée dans la signification de la phrase énoncée et le locuteur prend position vis-à-vis de ces contenus ; lorsque la polyphonie est intertextuelle, l'allusion à plusieurs contenus découle de ce que l'assemblage de mots fait allusion à un assemblage passé, et le locuteur prend seulement position vis-à-vis du contenu compositionnel de l'assemblage nouveau. C'est la polyphonie sémantique qui m'intéressera par la suite et que je discuterai.

Car les présupposés sont-ils vraiment source de polyphonie ? Constituent-ils

effectivement, comme le propose Ducrot, des contenus indépendants des posés, ajoutés en arrière plan de ces derniers et communiqués comme eux par le locuteur [2] ? Ne faudrait-il pas mieux, comme le proposait Russell, fondre le posé et le présupposé dans un contenu unique [3] ? Ou même, comme le proposait Frege, exclure les présupposés de ce qui est communiqué et voir dans leur acceptation un simple préalable pour que le contenu posé ait une valeur de vérité [4] ? Dans un cas comme dans l'autre, on détruirait l'hypothèse que la présupposition est cause d'une polyphonie sémantique.

Les formes linguistiques favorables à la description de Frege sont assez rares. On pensera à des exemples comme le suivant dont le groupe nominal *la mousse* présuppose le contenu [il y avait de la mousse], relatif à l'existence de la mousse :

(5) *On entra dans une vieille cabane. La mousse la rendait glissante.*

On parle alors d'emploi existentiel de l'article défini, par opposition à son emploi anaphorique que l'on trouve par exemple dans (6) :

(6) *On arriva à Dijon. La ville était déjà décorée pour Noël.*

(Le groupe nominal *la ville* a en effet pour seule fonction de faire référence à Dijon : le contenu existentiel [il y avait une ville], si jamais il est évoqué, est déjà communiqué par l'occurrence de *Dijon* dans la première phrase.) Les emplois existentiels de l'article défini, je l'annonçais, sont favorables à la description de Frege : l'existence de l'objet dont parle l'énoncé (la mousse) est bien un préalable pour que le groupe verbal (*rendre glissant*) s'applique à quelque chose et que l'énoncé global ait un sens, soit, en particulier, une valeur de vérité. Cependant, ces cas ne sauraient servir de modèle à la présupposition car les contenus présupposés n'ont pas toujours pour fonction de donner un sens au jugement posé. Dans le vers de Victor Hugo qui suit, la description d'un songe où Napoléon voit les conséquences de ses échecs, l'article défini est anaphorique et c'est l'adjectif *horrible* du groupe nominal sujet qui introduit un présupposé, à savoir le jugement incident [la vision était horrible] :

(7) *L'horrible vision s'éteignit* (Hugo, *Expiation*)

Or ce présupposé ne constitue pas un préalable pour que le jugement principal [la vision s'éteignit] ait un sens : il n'est pas nécessaire de supposer que la vision était horrible pour qu'il y ait un sens à dire qu'elle s'éteignit. Il ne s'agit pas d'une condition au bon emploi de *la vision s'éteignit*, mais bien d'un second contenu qui s'ajoute au contenu principal et est également communiqué par le vers de Hugo. Sauf peut-être lorsqu'ils sont de nature existentielle, les présupposés sont à intégrer au sens de l'énoncé.

Sont-ils pour autant, comme le propose Ducrot, source de polyphonie ? Sont-ils

effectivement disjoints du posé ou doivent-ils au contraire, comme le propose Russell, être fondus à ce dernier ? Commençons, à titre d'exemple, par revenir sur l'énoncé *Pierre a cessé de dormir*. Nous avons vu que cet énoncé présuppose que Pierre dormait et pose qu'il ne dort pas. La connaissance du sommeil passé de Pierre n'étant pas un préalable pour que le jugement [Pierre ne dort pas] ait une valeur de vérité, nous sommes dans un cas où l'énoncé communique son présupposé. La question est de déterminer si ce présupposé est indépendant du posé. Selon Ducrot, tel est le cas ; selon moi, non. Les énoncés dont les présupposés sont source de polyphonie, s'ils existent bien, sont, je crois, plus rares que ne le supposait Ducrot.

L'argument de Ducrot pour voir dans la présupposition une source systématique de polyphonie était que la locution *ne ... pas* n'agit pas de la même manière sur le posé et sur le présupposé (le locuteur de *Pierre n'a pas cessé de dormir* nie que Pierre ne dort pas mais maintient que Pierre dormait auparavant). Cela disqualifiait l'hypothèse russellienne selon laquelle le posé et le présupposé seraient coordonnés par la conjonction logique *et*, c'est-à-dire additionnés, de manière symétrique, en un unique contenu, et conduisait donc Ducrot à voir dans le présupposé et le posé deux contenus indépendants, objets de deux actes d'affirmation distincts, l'acte de présupposer et l'acte de poser. Pour ma part, j'admets bien sûr que la locution *ne...pas* n'agit pas de la même manière sur le présupposé et sur le posé mais j'y vois une conséquence de ce que les deux contenus sont fondus en un seul contenu, non au moyen de la conjonction symétrique *et*, mais par une conjonction dissymétrique du type de *donc* ou de *pourtant*. Précisons donc : si l'hypothèse particulière d'une conjonction logique du posé et du présupposé de *Pierre a cessé de dormir* doit être abandonnée, l'hypothèse plus générale que ces contenus sont imbriqués doit être maintenue ; ils sont argumentativement reliés. On notera dans ce sens que cesser de dormir ne consiste pas à avoir dormi auparavant et à, d'autre part, ne pas dormir actuellement : je dormais cette nuit, je ne dors pas cet après-midi, on ne dira pas pour autant de moi que j'ai cessé de dormir. Le locuteur de *Pierre a cessé de dormir*, par son emploi même de *cesser*, affirme un changement, c'est-à-dire le *passage* d'un état à un autre état, et non l'existence de deux états. Selon lui, Pierre ne dort pas *alors que* il dormait auparavant : Pierre est-éveillé-malgré-son-précédent-état-de-sommeil. Le présupposé et le posé sont liés et forment, non pas deux prédicats logiques indépendants, affirmés séparément, mais un unique prédicat argumentatif être-éveillé-malgré-son-précédent-état-de-sommeil. Contrairement aux prédicats logiques et à leur simple addition, ce prédicat argumentatif n'a pas de condition de vérité car l'opposition de deux états (marquée ici par *malgré*) n'est pas observable dans le monde – tout au plus peut-on observer la simultanéité de deux états. Par ailleurs, la négation le transforme en un autre prédicat argumentatif, de nature non plus oppositive mais consécutive : *Pierre n'a pas cessé de dormir* signifie que Pierre dort *étant donné* qu'il dormait auparavant, son état de sommeil dure, il dort-parce-qu'il-dormait-auparavant. Les groupes verbaux *cesser de dormir* et *ne pas cesser de dormir* font ainsi partie des expressions linguistiques qui ont pour signification des

prédicats argumentatifs du type *être-Q-bien-que-être-P* ou *être-Q-parce-que-être-P*. Leur emploi permet au locuteur de dire que ce dont il parle est à la fois P et Q mais le présupposé *ceci est P* est alors fondu au posé *ceci est Q* de sorte que finalement un seul contenu est communiqué. Le locuteur de *Pierre a cessé de dormir* communique l'unique contenu [Pierre ne-dort-pas-alors-qu'il-dormait-auparavant]. La présupposition est ici signe de ce que Pierre est décrit par un prédicat argumentatif ; elle n'engendre aucune polyphonie sémantique.

Cela ne signifie bien sûr pas que *tous* les phénomènes de présupposition sont signes de l'argumentativité du contenu communiqué. La présupposition sous-jacente à *Pierre a cessé de dormir* est d'origine argumentative mais ce n'est pas le cas de la présupposition sous-jacente à *l'horrible vision s'éteignit* : cette fois, le locuteur n'établit aucun lien argumentatif entre le contenu présupposé [la vision était horrible] et le contenu posé [la vision s'éteignit] et la présupposition est source de polyphonie. Ce que les exemples montrent, c'est qu'il existe deux formes de présupposition, une présupposition argumentative (celle de l'exemple *Pierre a cessé de dormir*), qui n'est source d'aucune polyphonie, et une présupposition polyphonique (celle de l'exemple *l'horrible vision s'éteignit*), qui adjoint au contenu principal un second contenu d'arrière plan. La polyphonie sémantique existe mais de façon moins large que ne le supposait Ducrot.

Peut-on linguistiquement prévoir les cas où la présupposition sera source de polyphonie ? Lorsqu'elle a pour origine un jugement incident, cette prévision ne semble pas être possible. Ainsi, le vers de Hugo, nous l'avons vu, est polyphonique, mais le vers de La Fontaine qui apparaît sous (8) ne l'est pas :

(8) *sa peccadille fut jugée un cas pendable* (La Fontaine, *Les Animaux Malades de la Peste*)

(il est question de la faute dont l'âne s'accuse lors de l'enquête des animaux sur les raisons de la peste : brouter l'herbe d'un pré de moines). Son locuteur ne communique pas deux jugements indépendants, l'un selon lequel brouter l'herbe serait une peccadille, et l'autre selon lequel il s'agirait d'un cas pendable : il contraste ces deux contenus et affirme leur opposition ; il pose que brouter l'herbe fut-jugé-un-cas-pendable-bien-que-ce-fût-une-peccadille. La présupposition est argumentative et non polyphonique. Ainsi la nature, polyphonique ou argumentative, d'une présupposition découlant d'un jugement incident ne semble pas décidable.

A l'inverse, lorsque la présupposition est d'origine lexicale, il semble qu'elle soit toujours argumentative. Le locuteur de *Pierre prétend que Marie est venue* présuppose que certains pensent que Marie n'est pas venue [5] et oppose ce présupposé au fait que Pierre dit que Marie est venue : il décrit Pierre au moyen du prédicat argumentatif dire-que-Marie-est-venue-bien-que-certains-pensent-le-contraire. Le locuteur de *Pierre a été économe* présuppose qu'un certain objet était inutile et déclare que cette

inutilité a conduit Pierre à ne pas l'acheter : Pierre est décrit au moyen du prédicat argumentatif *ne-pas-acheter-parce-que-c'est-inutile*. Le locuteur de *Pierre a été prudent* présuppose que Pierre a rencontré un danger et déclare que ce danger a conduit Pierre à prendre des précautions : Pierre est décrit au moyen du prédicat argumentatif *prendre-des-précautions-à-cause-du-danger*. Le locuteur de *Pierre a été indulgent avec son fils* présuppose que le fils de Pierre avait fait une bêtise et oppose cela à la réaction de Pierre : Pierre est décrit au moyen du prédicat argumentatif *faiblement-punir-malgré-les-fautes*. Dans chacun de ces énoncés, le lien argumentatif fait partie du sens même du mot employé. Imaginons, à titre d'exemple, qu'une faute soit commise en Australie et que je ne la punisse pas. On ne dira pas que j'ai été indulgente parce que mon absence de réaction n'est pas contraire à l'existence de cette faute, mais découle de ce que je ne participais pas à la scène ; seuls sont indulgents ceux qui *n'ont-pas-puni-malgré-une-faute*.

Une dernière remarque, avant de conclure cette première partie. La présupposition n'est pas la seule source possible de polyphonie sémantique. Il existe une autre grande famille de cas (je me demande si elle a un équivalent musical) : c'est celle des énoncés dont le locuteur, au lieu d'affirmer un contenu, au contraire le rejette :

(9) *Pierre n'est pas grand. Au contraire, il est minuscule.*

Le locuteur communique à la fois le contenu négatif NEG-[Pierre est grand] (selon lequel Pierre a, disons, une certaine petitesse) et le contenu positif [Pierre est grand] : l'objet de sa prise de parole est le contenu négatif, mais à cela s'ajoute le rejet explicite du contenu positif. La présence de ce dernier – et du même coup son exclusion – est attestée par la suite de (10), qui l'oppose au contenu [Pierre est minuscule] : le contraire de [Pierre est minuscule] est en effet le contenu positif [Pierre est grand], et non pas le contenu négatif NEG-[Pierre est grand]. On notera qu'il serait par contre impossible de constituer :

(10) *Pierre est petit. Au contraire, il est minuscule*

C'est une propriété de la locution *ne...pas* que de faire entendre, outre l'affirmation du contenu négatif, le rejet du contenu positif.

On pourrait aussi se demander, à la suite de Rabatel, si la polyphonie sémantique, celle qui s'intéresse aux contenus communiqués de par la seule signification des mots, n'aurait pas intérêt à admettre, à côté des contenus posés, présupposés et rejetés, des contenus « pris en compte », c'est-à-dire montrés par le locuteur sans que ce dernier ne prenne position vis-à-vis d'eux [6]. Cela permettrait par exemple, à la suite de Monte, de résoudre énonciativement l'oxymore contenu dans l'énoncé d'Agrippa d'Aubigné [7] :

(11) *Le soleil radieux n'est qu'une noire nuit en regard de ses yeux*

Le locuteur de (11) affirmerait que le soleil n'est qu'une noire nuit mais il ne prendrait pas position vis-à-vis de son caractère radieux : il « prendrait en compte » le jugement incident [le soleil est radieux], sans l'accepter (ce qui évite la contradiction), ni cependant le rejeter (ce qui distinguerait (11) d'un énoncé comme *mes instituteurs aimaient le sublime gris* qui, si on le comprend comme une critique de *mes instituteurs*, exclut le contenu [le gris est sublime]). La possibilité qu'un locuteur ne prenne pas position vis-à-vis d'un contenu évoqué par son énoncé rapprocherait la polyphonie sémantique de la polyphonie intertextuelle qui traite de contenus que le locuteur fait entendre sans pour autant prendre position vis-à-vis d'eux. Les deux formes de polyphonie se distingueraient cependant par l'origine des contenus étudiés, une origine linguistique dans le cas de la polyphonie sémantique, une origine historique dans celui de la polyphonie intertextuelle.

Second thème des études relatives à la polyphonie linguistique, la multiplicité des instances énonçantes est elle aussi abordée différemment dans les travaux inspirés de Bakhtine et dans ceux inaugurés par Ducrot. Lorsque la polyphonie est intertextuelle, la multiplicité des voix découle d'une multiplicité des responsabilités. Le locuteur de (4) par exemple :

(4) *Je crée donc je suis. Le premier acte de vie est un acte créateur.*

lorsqu'il laisse entendre le Cogito, ne prend pas position vis-à-vis de cette formule, de sorte que l'énoncé *je crée donc je suis* donne à la fois la parole à Descartes, responsable du contenu [je pense donc je suis], et à son locuteur, responsable du contenu [je crée donc je suis]. Sources de contenus distincts, ces deux voix s'ajoutent, se superposent, se partagent l'énoncé *je crée donc je suis* : il y a multiplicité des instances énonçantes parce qu'il y a multiplicité des contenus évoqués. Cet ensemble de voix est-il structuré ? Les instances qui s'expriment dans (4) dialoguent-elles entre elles ? Je ne le crois pas car un dialogue suppose échange, réponse, écoute – même s'il s'agit de défendre une position contraire : or le contenu [je crée donc je suis], s'il est ajouté au Cogito, ne constitue pas une réponse à Descartes. Il serait plus juste de dire que les responsables de [je pense donc je suis] et de [je crée donc je suis] parlent en même temps.

Lorsque la polyphonie est par contre sémantique, la multiplicité des instances énonçantes découle, non plus d'une multiplicité des responsabilités, mais de ce que la responsabilité du locuteur est complexe et demande, pour être décrite, d'être décomposée. La simple distinction du posé, du présupposé et du rejet ne suffit pas, en effet, pour décrire les manières dont par exemple les locuteurs des trois discours suivants affirment que les études littéraires sur auteur n'ont pas place dans leur université :

(12) *Je trouve que les études littéraires à propos d'un auteur n'ont pas place dans notre université. Il faut refuser cette inscription en thèse.*

(13) *Notre université n'accueille pas de thèse littéraire sur auteur. Il faut refuser cette inscription.*

(14) *Il paraît que notre université n'accueille pas de thèse littéraire sur auteur. Il faut refuser cette inscription.*

Le désengagement du locuteur de (14), en comparaison à l'engagement de celui de (12), n'est pas un écho de l'opposition du présupposé et du posé : dans (14) comme dans (12), le locuteur pose l'absence d'études littéraires sur auteur dans son université (c'est là l'objet de sa prise de parole, c'est à cela qu'il articule la suite de son discours), tout comme le fait encore le locuteur de (13). Pour décrire ce qui distingue (12), (13) et (14), il faut analyser la notion de « responsabilité énonciative ». C'est cette analyse que propose la polyphonie sémantique en disant que les trois locuteurs précédents « prennent en charge » un même contenu (ils lui donnent la même fonction textuelle : il constitue ce à quoi le reste du discours sera articulé) mais présenté par des « voix » différentes : le locuteur de (12) laisse entendre sa propre voix ; le locuteur de (13), en prétendant s'appuyer sur des faits, laisse entendre la voix factuelle du Monde ; et le locuteur de (14), en se désengageant au profit d'une subjectivité autre que la sienne, laisse entendre la voix de celui qui, ni locuteur, ni interlocuteur, est absent de la discussion. On notera que cette analyse de l'énonciation d'un contenu en une fonction textuelle (ici le contenu est pris en charge par les trois locuteurs) et une voix portant le contenu (qui est, dans mes exemples, celle du locuteur, du Monde, et enfin d'un absent) a pour conséquence que même un énoncé communiquant un seul contenu, par exemple *fumer tue*, sera partagé par plusieurs instances énonçantes, le locuteur qui prend en charge que fumer tue et la voix factuelle du Monde qui porte le contenu [fumer tue] : c'est là une différence avec la polyphonie intertextuelle pour qui l'énoncé *fumer tue* serait monophonique. C'est au rôle et à la nature des voix mobilisées par la polyphonie sémantique que je vais m'intéresser.

Telle que je la comprends, la polyphonie sémantique prolonge la théorie énonciative de Benveniste, où sont distingués deux types d'énonciation, l'énonciation historique, qui présente des événements semblant se raconter eux-mêmes, et l'énonciation discursive, grâce à laquelle au contraire le locuteur s'adresse à un interlocuteur actif dont il attend une réaction. Ces types d'énonciation sont en effet, selon Benveniste, ancrés dans les temps grammaticaux et constituent donc, comme tous les phénomènes de la polyphonie sémantique, des caractéristiques de la langue elle-même : le passé simple serait un indice de ce que l'énonciation est historique et la distance instaurée par le passé simple (*il entra discrètement dans sa chambre et y trouva ses parents, rouges de colère*) aurait pour origine le recours à ce type d'énonciation ; inversement, le passé composé serait un indice de ce que l'énonciation

est discursive de sorte que le locuteur d'un récit au passé composé (*il est entré dans sa chambre et a trouvé ses parents, rouges de colère*) s'adresserait à son interlocuteur et du même coup l'impliquerait dans le récit. Bien sûr d'autres linguistes, je pense à Bally, se sont intéressés à l'énonciation. Mais alors que Bally insiste sur le fait qu'un locuteur peut déclarer vrai, mais également souhaitable ou au contraire menaçant, le contenu qu'il communique, alors que Bally insiste sur le fait qu'un locuteur peut présenter aussi bien ce en quoi il croit lui-même que ce en quoi croit un autre, Benveniste s'intéresse au seul cas où le locuteur défend un contenu auquel lui-même croit et distingue à l'intérieur de ce seul cas deux types d'énonciation, l'énonciation historique et l'énonciation discursive. Du coup, les concepts de Benveniste s'appliquent facilement à l'étude de (12), (13) et (14) : on peut reconnaître dans (12) (*je trouve que...*) l'énonciation discursive et dans l'énoncé très factuel (13) l'énonciation historique. Ils sont cependant insuffisants pour distinguer (14) (*il paraît que...*) de (12) et de (13).

La théorie de la polyphonie de Ducrot évite cette difficulté en proposant de distinguer le « locuteur », qui place les contenus dans le discours ou le texte en cours, et les « énonciateurs », qui, eux, garantissent les contenus communiqués [8] : ce n'est pas directement vis-à-vis d'un contenu que le locuteur prend position en le posant, le présupposant, ou le rejetant, mais indirectement en prenant en charge, accordant ou excluant la voix qui porte le contenu et le garantit. Certes le locuteur joue parfois lui-même le rôle de l'énonciateur : c'est ce que marque l'emploi de *je trouve que* et le locuteur de (12) à la fois prend en charge la voix qui porte le contenu [les études littéraires n'ont pas de place dans notre université] et se donne comme le garant de ce contenu. Mais le locuteur peut aussi laisser le rôle d'énonciateur à d'autres et c'est ce que marque l'emploi de *il paraît que* : le locuteur de (14) prend en charge la voix qui porte le contenu [notre université n'accueille pas de thèse littéraire sur auteur] mais sans lui-même garantir ce contenu. A la remarque banale qu'un locuteur peut présenter un contenu qui ne constitue pas une de ses croyances, Ducrot ajoute, et c'est inattendu, que le locuteur peut prendre en charge un contenu dont il n'est pas lui-même le garant, et le prendre en charge exactement comme s'il en était lui-même le garant, cela indépendamment de celui qui garantit finalement le contenu - il peut s'agir d'une autorité (*selon les enseignants les plus anciens, notre université n'accueille pas de thèse sur un auteur littéraire*) comme d'une subjectivité quelconque, autre que lui-même (*il paraît que notre université n'accueille pas de thèse sur un auteur littéraire*). On peut se désengager au profit d'un autre, le laisser garantir un contenu, et articuler son discours sur une proposition que l'on ne garantit pas soi-même.

Les énonciateurs de Ducrot sont essentiellement des individus, souvent décrits dans *Le dire et le dit* comme les sources des contenus qu'ils garantissent, c'est-à-dire comme ceux qui croient dans ces contenus et par l'intermédiaire desquels les contenus sont apportés au locuteur. La Scapoline, théorie scandinave de la polyphonie, systématise

cette analyse de la responsabilité énonciative comme l'indication des sources des contenus utilisés par le locuteur [9]. Ducrot accepte également l'énonciateur ON, emprunté de façon peut-être un peu abusive à Berrendonner, et qui représente l'opinion publique, la doxa : c'est cet énonciateur qui garantirait les lieux communs véhiculés par nos discours, par exemple le contenu de *plus on est riche, plus on est heureux* véhiculé par la suite *il est riche donc il est heureux* – on voit encore sur cet exemple que Ducrot a tendance à assimiler les garants des contenus avec leurs sources : l'énonciateur de [plus on est riche, plus on est heureux] est ON car ce lieu commun est une croyance de l'opinion publique. Le Fantôme de la vérité, introduit également par Berrendonner et qui représenterait la voix des faits, la voix du Monde, n'est en revanche pas repris dans Ducrot.

Cette formulation en termes d'énonciateurs a conduit Ducrot à baptiser sa théorie de l'énonciation du nom de « théorie de la polyphonie », faisant ainsi allusion à Bakhtine : dans les deux cas, des instances autres que le locuteur se font entendre. Mais alors que les voix de la polyphonie intertextuelle sont indépendantes du locuteur et ajoutent aux contenus que ce dernier soutient les contenus auxquels elles-mêmes croient, les voix de la polyphonie sémantique sont utilisées par le locuteur pour graduer sa propre responsabilité vis-à-vis des contenus introduits : il s'agit, pour Ducrot, de représenter la seule énonciation du locuteur, sous ses différentes formes. Y parvient-il ? Je ne le crois pas, et cela précisément à cause de ce qui apparente sa théorie à la polyphonie intertextuelle, à savoir l'hypothèse que les énonciateurs sont des êtres individuels sources des contenus. En effet, autant Benveniste était avare en types d'énonciation – de sorte que les types d'exemples étaient plus nombreux que ses types d'énonciation –, autant la théorie de la polyphonie multiplie par contre les types d'énonciation puisqu'à chaque individu correspondra un énonciateur et donc une forme d'énonciation. Or il n'y a pas à donner à la description sémantique une telle subtilité, comme le montre, nous allons le voir, l'emploi modal des verbes de dire.

L'exemple est classique : il est donné par Arnauld et Nicole dans leur *Logique* [10]. Il s'agit de (15) :

(15) *les philosophes nous assurent que les choses pesantes tombent d'elles-mêmes en bas*

On peut le comprendre de deux manières. Le locuteur peut d'abord vouloir, au moyen de cet énoncé, décrire les philosophes en rapportant une de leurs opinions, comme lorsque je continue avec *or cela est une erreur ; par conséquent il peut se faire que les philosophes enseignent une erreur*. Lors d'un tel emploi, le contenu communiqué est [les philosophes ont la propriété de nous assurer que les choses pesantes tombent d'elles-mêmes en bas] ; il concerne les philosophes. Mais une seconde lecture de l'exemple de Port Royal est possible, selon laquelle cette fois il constitue une affirmation modalisée de ce que les choses pesantes tombent d'elles-mêmes en bas.

Le contenu introduit est alors [*les choses pesantes tombent d'elles-mêmes en bas*] et le locuteur pourra poursuivre par *donc les choses ne sont pas seulement étendue mais aussi volonté*. Sous cette seconde lecture, le verbe *assurer* est en emploi modal : il ne communique plus son sens, mais sert seulement, à la manière de la locution *il paraît que*, à introduire le contenu de la proposition qui lui est syntaxiquement subordonnée. Ces remarques sur le verbe *assurer* peuvent se généraliser à tous les verbes de dire, et en particulier au plus banal d'entre eux, le verbe *dire* lui-même. On distinguera un emploi non modal de *Marie dit que p*, qui attribue à Marie la propriété de dire que p :

(16) *Marie dit que la crise économique est derrière nous, elle est vraiment optimiste*

Le locuteur prend en charge le contenu [Marie a la propriété de dire que la crise économique est derrière nous], porté par la voix du Monde (ou peut-être celle du locuteur) ;

et un emploi modal de *Marie dit que p* qui constitue une affirmation modalisée de [p] :

(17) *Marie dit que la crise économique est derrière nous, Jean devrait rapidement retrouver du travail*

Le locuteur prend en charge le contenu [la crise économique est derrière nous], porté par l'énonciateur individuel qu'est Marie.

Le fait que ce soit Marie qui ait parlé de la fin de la crise économique appartient au premier plan de ce qui est communiqué par (16) mais perd de son importance dans (17) où l'on pourrait remplacer *Marie dit que* par *Pierre dit que* ou encore *il paraît que* : l'objet de la prise de parole est dans (17) la fin de la crise elle-même et la locution *Marie dit que* marque simplement un désengagement énonciatif du locuteur.

C'est précisément là qu'apparaît le défaut de l'assimilation des énonciateurs aux sources des contenus, car cette assimilation amène à distinguer *énonciativement* l'emploi modal de *Marie dit que p* et l'emploi modal de *Pierre dit que p* puisque les énonciateurs mis en scène seront respectivement Marie et Pierre, deux individus différents. Or le désengagement du locuteur est le même dans les deux cas. On manque donc l'objectif de décrire les manières dont un locuteur peut présenter un contenu si l'on assimile les énonciateurs aux sources des contenus. La « théorie argumentative de la polyphonie » (TAP), que je construis actuellement avec Oswald Ducrot et Alfredo Lescano revient à ce qui était son premier objectif – décrire les types de présentation d'un contenu, et propose de voir dans les énonciateurs, non pas les sources des contenus, mais des êtres mythiques, en nombre restreint [11]. Il y a la voix du Monde qui permet au locuteur de prendre un ton factuel et qui apparaît dans ce que j'appelle le mode énonciatif du trouvé : le contenu apparaît comme trouvé, rencontré, par le locuteur, sans qu'aucune subjectivité n'ait de rôle dans sa conception. (Je crois ainsi possible de décrire les textes « historiques », au sens de

Benveniste, sans supposer une disparition du locuteur : le locuteur reste présent mais prend un ton factuel et c'est en cela que consiste son apparent effacement). Il y a la voix de l'Absent, qui permet au locuteur de se désengager au profit d'une autre subjectivité : les contenus apparaissent alors comme reçus par le locuteur. Il y a enfin la voix du Locuteur, qui permet au locuteur de prendre un ton engagé et définit ce que j'appelle le mode du conçu : le contenu apparaît comme conçu par le locuteur au moment même de l'énonciation. Cette dernière voix est aussi mythique que les autres. Elle représente, non pas l'individualité du locuteur, dans ce qui le distingue d'autres locuteurs, responsables d'autres énoncés, mais le fait qu'il s'engage dans son énoncé. On peut appliquer cela aux exemples que nous avons déjà vus :

(12) *Je trouve que les études littéraires à propos d'un auteur n'ont pas place dans notre université. Il faut refuser cette inscription en thèse.*

(13) *Notre université n'inscrit pas de thèse littéraire sur auteur. Il faut refuser cette inscription.*

(14) *Il paraît que notre université n'inscrit pas de thèse littéraire sur auteur. Il faut refuser cette inscription.*

Les trois locuteurs prennent en charge que les études littéraires sur auteur n'ont pas leur place dans leur université, mais ce contenu est présenté sous des modes énonciatifs différents : dans (12), il apparaît sur le mode du conçu ; dans (13), il apparaît sur le mode du trouvé ; dans (14) enfin, il apparaît sur le mode du reçu. C'est également sur le mode du reçu qu'apparaît le contenu [la crise économique est derrière nous], pris en charge par le locuteur de l'emploi modal de *dire* :

(17) *Marie dit que la crise économique est derrière nous, Pierre devrait rapidement retrouver du travail*

Le fait, indéniable, que le locuteur précise que la source de ce contenu est Marie, précision que n'apporte pas par exemple le locuteur d'un *il paraît que*, n'influence ni le contenu pris en charge lui-même (il s'agit de [la crise économique est derrière nous]), ni le ton sur lequel ce contenu est communiqué par (17). Il est inscrit en arrière-plan, à l'intérieur d'un contenu, non plus pris en charge, mais seulement accordé : certes communiqué, le fait que Marie a la propriété de dire que la crise économique est derrière nous n'est pas l'objet de la prise de parole et n'a pas non plus de rôle énonciatif au niveau principal du discours. D'autres personnes énonciatives, d'autres tons, d'autres modes énonciatifs (ces termes de personne énonciative, de ton, de mode énonciatif, sont pour moi des façons de parler équivalentes) pourront être ajoutés, mais ils resteront en nombre limité, tout comme les types d'énonciation discernés par Benveniste. Des contenus dont les sources sont différentes peuvent apparaître sur le même mode.

Allons plus loin. Non seulement diverses sources peuvent apparaître derrière un même mode énonciatif, mais la connaissance de la source ne détermine pas le mode énonciatif : un locuteur peut par exemple s'attribuer à lui-même une croyance et présenter le contenu, non pas sur le mode du conçu, mais sur le mode du reçu. C'est ce que permet de faire la locution *à mon avis*, comme je vais essayer de le montrer en reprenant une étude (Carel, à paraître) où je compare cette locution à *je trouve que*. Une précision d'abord. On peut faire au sujet de ces deux locutions la même remarque qu'au sujet de *Marie dit que* et distinguer à leur propos un emploi non modal et un emploi modal. Considérons ainsi le dialogue :

A : *Je trouve que ce film est mauvais*

B : *Cela est pardonnable*

La réplique de B peut signifier que A est pardonnable de trouver le film mauvais (elle peut alors être complétée en *cela est pardonnable, tu es encore très jeune*) comme signifier qu'il est pardonnable que le film soit mauvais (elle peut alors être suivie de *c'est un premier film*) : dans le premier cas, la réplique de B répond à une lecture non modale de *je trouve que* sous laquelle il est attribué au *je* du discours de A la propriété de trouver que le film est mauvais ; dans le second cas, la réplique de B répond à une lecture modale de *je trouve que* sous laquelle il est seulement communiqué que le film est mauvais. De même, on peut comprendre *à mon avis, p* comme communiquant [p est mon avis] (lecture non modale) ou comme communiquant [p] (lecture modale). Lorsque les deux locutions *je trouve que* et *à mon avis* sont interprétées de manière non modale, elles communiquent le même contenu [j'ai la propriété d'estimer que p], et cela sur le même mode objectif du trouvé : laissons ce cas de côté. La comparaison qui m'intéresse est celle des lectures modales de *je trouve que p* et *à mon avis, p*. Nous allons voir que le contenu communiqué [p] est alors présenté sous des modes énonciatifs différents bien que sa source soit, dans les deux cas, le locuteur lui-même.

En effet, la locution *je trouve que* signale que le contenu [p] est conçu et constitue ce que le locuteur en tant que locuteur est en train de concevoir, ce qui reflète son point de vue en tant qu'il est locuteur de l'énoncé. Par contre, introduit par *à mon avis*, le contenu [p] constitue seulement l'avis du locuteur en tant qu'être du monde et le contenu pris en charge [p] apparaît sur le mode du reçu. Simple organisateur de l'énoncé, et non plus concepteur du contenu pris en charge, le locuteur de *à mon avis p* apparaît du coup comme en retrait. Cette différence de présence du locuteur dans les deux énoncés a pour conséquence que seule la forme en *je trouve que* peut être utilisée pour expliquer l'humeur dans laquelle on est. C'est ce que montre l'exemple suivant, interprété dans une situation où le second locuteur vient de quitter Marie en train de nourrir abondamment le chat :-

Pourquoi tu claques comme ça la porte de la cuisine ?

– *Je trouve que (* à mon avis) Marie nourrit trop le chat.*

La locution *à mon avis* n'introduit pas le mode du conçu et ne montre pas le locuteur. Le contenu [Marie nourrit trop le chat], reflet de la pensée du locuteur, est communiqué sur le mode du reçu, cela alors même que le locuteur déclare en être la source. Il n'y a pas de lien entre le mode énonciatif choisi et la source du contenu communiqué.

Une dernière remarque. Les trois modes énonciatifs que nous venons de voir, le trouvé, le conçu et le reçu, accompagnaient, dans tous nos exemples, des contenus pris en charge. Qu'en est-il des contenus accordés et exclus ? Sous quel mode en particulier le locuteur de *l'horrible vision s'éteignit* accorde le contenu présupposé [la vision était horrible] ? On pourrait penser introduire un nouveau mode énonciatif, celui, disons, du partagé : le locuteur d'un présupposé parlerait à travers une collectivité, à laquelle lui-même appartiendrait (dans les termes de Ducrot, l'énonciateur serait ON). Mais ce serait là encore assimiler énonciation et détermination de la source du contenu. Fondamentalement, le locuteur d'un présupposé se désengage et prétend utiliser un contenu indiscutable. C'est là ce qui caractérise le mode énonciatif des présupposés ; l'énoncé *l'horrible vision s'éteignit* communique que la vision était horrible sur le mode factuel du trouvé. En va-t-il de même pour tous les contenus accordés ? Je ne le crois pas. Tous les contenus présupposés sont accordés sur le mode du trouvé, mais certains contenus accordés, non présupposés, peuvent apparaître sur un autre mode. On peut par exemple s'engager vis-à-vis d'un contenu sans pour autant le prendre en charge :

Nous perdons, c'est bien triste, tout souvenir de notre enfance

L'objet de la prise de parole du locuteur est [nous perdons tout souvenir de notre enfance]. Le contenu [c'est bien triste] est seulement accordé, accordé et en même temps présenté sous le mode du conçu : il ne constitue pas simplement une croyance du locuteur, mais est conçu au moment même de l'énonciation. C'est ce que marque l'emploi affectif de *bien*, incompatible, de par son affectivité, avec des marques du mode du trouvé (je pense au passé simple). Il semble également possible d'exclure un contenu présenté comme conçu au moment même de l'énonciation :

Lui reprocher ses échecs est idiot, sinon méchant

Le locuteur exclurait ici le contenu conçu [lui reprocher ses échecs est méchant]. De manière générale, il n'y a donc pas, selon moi, de lien entre la fonction textuelle du contenu (pris en charge, accordé ou exclu) et le mode énonciatif.

Ainsi inspirée des travaux de Benveniste qui, contrairement à ce qu'a d'abord proposé Ducrot, distingue radicalement les phénomènes énonciatifs des questions de source, la

TAP est également inspirée des travaux de Ducrot dont elle conserve l'hypothèse, absente des travaux de Benveniste, qu'un locuteur peut prendre en charge un contenu, en faire l'objet de sa prise de parole, sans se donner pour autant lui-même comme l'origine du contenu, ni non plus se cacher derrière une autorité : on peut prendre position au moyen de contenus reçus. Une fois que la polyphonie sémantique a été définie à partir de la théorie de l'énonciation de Benveniste (quitte à introduire dans celle-ci certains concepts qu'elle ne comportait pas à l'origine), l'opposition entre polyphonie sémantique et polyphonie intertextuelle devient plus claire : alors que la polyphonie intertextuelle étudie la présence des discours passés dans les discours actuels, la présence de contenus qui, étrangers à la responsabilité du locuteur, restent sous l'unique responsabilité des auteurs des discours passés, la théorie argumentative de la polyphonie s'intéresse par contre à la responsabilité du locuteur et dissocie pour ce faire le fait d'utiliser un contenu, le mode sous lequel le contenu apparaît, et enfin la source du contenu.

Un problème persiste. Que la polyphonie concerne les contenus ou les instances énonçantes, qu'elle soit intertextuelle ou sémantique, elle est généralement représentée par une simple superposition de propositions ou de voix, dont l'effet d'ensemble est parfois évoqué (on parle de dialogisme), mais reste, pour l'essentiel, à décrire. L'importation, dans le domaine linguistique, des réflexions des théories de l'image sur la notion d'arrière plan pourrait permettre de progresser dans cette direction.

Références bibliographiques

- ARNAULD, Antoine et NICOLE, Pierre, *La logique ou l'art de penser*, Paris, Flammarion, 1962/1978.
- BAKHTINE, Mikhail, *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Minuit, 1929/1977.
- BAKHTINE, Mikhail, *La Poétique de Dostoïevski*, Paris, Seuil, 1963/1970.
- BALLY, Charles, *Linguistique générale et linguistique française*, Bern, Francke Verlag, 1944/1965.
- BENVENISTE, Emile, *Problèmes de linguistique générale*, t. 1, Paris, Gallimard, 1975.
- BERRENDONNER, Alain, *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit, 1981.
- CAREL, Marion, « Polyphonie et argumentation », in BIRKELUND, Merete, MOSEGAARD, Hansen et NORÉN, Coco (ed.), *L'énonciation dans tous ses états*, Bern, Peter Lang, 2008, p. 29–45.
- CAREL, Marion, « Polyphonie et évidentialité », in ROSSARI, Corinne (ed.), *De la pertinence de la notion d'évidentialité pour le français et l'italien*, à paraître.
- CAREL, Marion et DUCROT, Oswald, « Mise au point sur la polyphonie », in *Langue française*, N° 164, 2009, p. 33–44.
- COLAS-BLAISE, Marion, « La question polyphonique ou dialogique en sciences du

- langage », in *Recherches linguistiques*, N° 31, Metz, Université Paul Verlaine, 2010.
- DUCROT, Oswald, *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann, 1972.
- DUCROT, Oswald, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit, 1984.
- FREGE, Gottlob, « Sens et dénotation », traduit par IMBERT, Cl., in *Écrits logiques et philosophiques*, Paris, Seuil, 1971.
- LESCANO, Alfredo, « Vers une grammaire argumentative de la phrase », thèse de doctorat de l'EHESS, 2008.
- LESCANO, Alfredo, « Pour une étude du ton », in *Langue française*, N° 164, 2009, p. 45–61.
- MONTE, Michèle, « Le jeu des points de vue dans l'oxymore : polémique ou reformulation ? », in *Langue Française*, N° 160, 2008, p. 37–54.
- NOLKE, Henning, FLOTTUM, Kjersti, et NOREN, Coco, *ScaPoLine. La Théorie Scandinave de la Polyphonie*, Paris, Kimé, 2004.
- PERRIN, Laurent, « Le sens et ses voix », in *Recherches linguistiques*, N° 28, Metz, Université Paul Verlaine, 2006.
- RABATEL, Alain, *Homo narrans. Pour une étude énonciative et interactionnelle du récit*, t. 1 et 2, Limoges, Editions Lambert–Lucas, 2008.
- RUSSELL, Bertrand, « On denoting », *Mind*, 14, traduction française de ROY, J.-M., in *Écrits de logique philosophique*, Paris, PUF, 1989

Notes

- [1] PERRIN, Laurent, « Le sens et ses voix », in *Recherches linguistiques*, N° 28, Metz, Université Paul Verlaine, 2006 ; COLAS-BLAISE, Marion, « La question polyphonique ou dialogique en sciences du langage », in *Recherches linguistiques*, N° 31, Metz, Université Paul Verlaine, 2010.
- [2] DUCROT, Oswald, *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann, 1972.
- [3] RUSSELL, Bertrand, « On denoting », *Mind*, 14, traduction française de Roy J.-M., in *Écrits de logique philosophique*, Paris, PUF, 1989.
- [4] FREGE, Gottlob, « Sens et dénotation », traduit par Imbert, Cl., in *Écrits logiques et philosophiques*, Paris, Seuil, 1971.
- [5] BERRENDONNER, Alain, *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit, 1981.
- [6] RABATEL, Alain, *Homo narrans. Pour une étude énonciative et interactionnelle du récit*, t. 1 et 2, Limoges, Éditions Lambert–Lucas, 2008.
- [7] MONTE, Michèle, « Le jeu des points de vue dans l'oxymore : polémique ou reformulation ? », in *Langue Française*, N° 160, 2008, p. 37–54.
- [8] DUCROT, Oswald, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit, 1984.
- [9] NOLKE, Henning, FLOTTUM, Kjersti et NOREN, Coco, *ScaPoLine. La Théorie Scandinave de la Polyphonie*, Paris, Kimé, 2004.

[10] ARNAULD, Antoine et NICOLE, Pierre, *La logique ou l'art de penser*, Paris, Flammarion, 1962/1978.

[11] Voir CAREL, Marion, « Polyphonie et argumentation », in BIRKELUND, MOSEGAARD et NORÉN (ed.), *L'énonciation dans tous ses états*, Bern, Peter Lang, 2008, p. 29-45 ; LESCANO, Alfredo, « Vers une grammaire argumentative de la phrase », thèse de doctorat de l'EHESS, 2008 ; LESCANO, Alfredo, « Pour une étude du ton », in *Langue française*, N° 164, 2009, p. 45-61, ou encore CAREL, Marion et DUCROT, Oswald, « Mise au point sur la polyphonie », in *Langue française*, N° 164, 2009, p. 33-44.

Pour citer cet article : Carel Marion « La polyphonie linguistique », in *Transposition. Musique et sciences sociales*, 2011 (1)

<http://transposition-revue.org/article/la-polyphonie-linguistique>